

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 22 MARS 2018

DELIBERATION N°2018.00076

VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE ECONOMIQUE (CFE) POUR 2018

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 09 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 80 Nombre de pouvoirs : 17 Nombre de voix : 97

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER représenté par M. Gabriel BENIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, GOUTELLE, GREGOIRE. Mme Marie-Eve Mme Annie M. Rémy GUYOT. JACQUEMET, JANDOT, M. Daniel М. Marc Mme Christiane JODAR, Laurence JUBAN. M. Christian JULIEN. M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, MAJONCHI. MAISONNETTE. M. Gérard M. Michel Pascal M. MANET. Yves PARTRAT. Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN. M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT représenté par M. Hans ALBERT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03 avril 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180208-D201800076i0-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180403

M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT représentée par M. Raymond JOASSARD, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs:

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Christiane JODAR, Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Paul CELLE donne pouvoir à M. Yves PARTRAT, M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Siham LABICH, Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE, Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET, M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE. Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE, M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA, Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON, M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET, Mme Anne-Françoise VIALLON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON, Mme Christine ROUX, M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 22 MARS 2018 VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE ECONOMIQUE (CFE) POUR 2018

La loi de Finances 2010 a supprimé la taxe professionnelle au 1^{er} janvier 2010 et institué, une contribution économique territoriale (CET) composée :

- de la cotisation foncière des entreprises (CFE),
- de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

S'agissant de la CVAE, le taux est fixé par la loi et ne connaîtra pas d'évolution en 2018.

Conformément aux engagements pris dans le cadre du Pacte financier pour la période 2014-2020, il est proposé de maintenir le taux de la cotisation foncière économique à 28,81 %.

Cette proposition participe à rendre notre territoire plus attractif, et vise à relancer l'activité économique, à favoriser l'installation de nouvelles entreprises et à stimuler la création d'emplois sur notre agglomération.

Sur le territoire des 8 nouvelles communes intégrées Saint-Etienne Métropole au 1^{er} janvier 2017 : Aboën, Chamboeuf, La Gimond, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Bonnet-Les-Oules, Saint-Galmier, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Maurice-en-Gourgois, le taux rentrera en 2^{ème} année de lissage pour rejoindre celui de Saint-Etienne Métropole au terme de 5 années.

Ainsi, le taux de CFE de Saint-Etienne Métropole sera appliqué sur le territoire élargi des 53 communes, après la période de lissage de 5 années, soit en 2021.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- <u>décide de poursuivre le lissage du taux de CFE sur les communes qui ont rejoint Saint-Etienne Métropole au 1^{er} janvier 2017 (2^{ème} année de lissage),</u>
- <u>décide de maintenir un taux de CFE à 28,81 % pour l'ensemble des autres</u> communes de Saint-Etienne Métropole pour 2018.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU